

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes

du mercredi 13 avril 2011 à 19 h. 30 au Restaurant du Jura à Bassecourt

Présences des 42 communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Bassecourt, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Bressaucourt, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Ederswiler, Les Enfers, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lajoux, Mervelier, Montfaucon, Montsevelier, Movelier, Muriaux, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Saignelégier, Saulcy, Soubey, Soulce, Soyhières, Undervelier, Vendlincourt, Vicques

Invités : - M. Philippe Receveur, Ministre
- M. Marcel Ryser, Chef du Service des communes
- M. Matthieu Lachat, Chef du Service
- Fédération jurassienne des Associations de districts des fonctionnaires et employés communaux
- Mme Isabelle Boegli - Milani, coordinatrice de la Fondation O2
- M. Ami Lièvre, représentant d'association de protection de la faune avicole
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses des communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Courfaivre, Courgenay, Courroux, Delémont, Develier, Fahy, Les Genevez, Glovelier, Lugnez, Mettembert, Le Noirmont, Rossemaison, St-Brais, Vellerat, Vermes

1. Accueil
2. Procès-verbal du 3 novembre 2010
3. Réflexion liée aux problèmes de violences et débordements lors de fêtes de villages ou manifestations - Décision
4.
 - Evolution des Systèmes d'Information (SI) au sein de l'ACJU
 - Collaboration accrue Canton - Communes au niveau des SI
 - Développement du réseau haut-débit dans le Jura
5. Comptes 2010 - Budget 2011
6. Rapport des vérificateurs
7. Divers.

1. Accueil

M. le Président, René Girardin, ouvre la séance en saluant chaleureusement M. le Ministre Ph. Receveur, M. Marcel Ryser, la délégation des fonctionnaires communaux, les représentants des communes, les personnes présentes et tout particulièrement les différents intervenants ainsi que les représentants de la presse. Il propose l'inversion des points 3 et 4, proposition acceptée.

De plus, il propose de donner la parole à M. Ami Lièvre au sujet des nichoirs des hirondelles et martinets, proposition acceptée.

M. Ami Lièvre remercie de l'opportunité lui étant offerte de soulever la problématique des hirondelles et des martinets. Les hirondelles et les martinets subissent une constante régression depuis plusieurs années car leurs habitats sont détruits par la modernisation, la construction de nouvelles maisons et le bétonnage. A cela s'ajoute, leur parcours passant par la Lybie ne favorisant pas leur retour. Aussi pour parer ce phénomène, il encourage les communes à faire l'acquisition de nids à prix modeste et les mettre à disposition des citoyens ou de les poser sur les bâtiments publics anciens (écoles). En prenant la peine de poser des nids pour les hirondelles à fenêtres, on a la quasi certitude qu'ils seront occupés par elles-mêmes car ils sont conçus pour elles seules tout comme les nids à martinets. Certaines communes se sont déjà dotées de nids et en sont satisfaites. D'autres communes ont déjà publié des tous-ménages pour sensibiliser leurs citoyens, action également appréciée.

Le prix du nid à hirondelles est de CHF 13.- et le prix du nid à martinets : CHF 25.-.

Pour répondre à toute question ou pour l'élaboration d'un tout-ménage, M. Ami Lièvre, 032 466 43 39 se tient à disposition.

M. Philippe Joly des Breuleux, 032 954 10 13, offre également de se déplacer pour expliquer la mise en place aux Franches-Montagnes.

Enfin, on peut également se procurer des nids auprès de LANDI ou chez M. Alain Georgy à Glovelier, 032 426 87 91.

En deuxième préambule, M. le Président, René Girardin propose d'adresser une lettre puis, sur proposition de M. Maurice Maillat, une résolution au Gouvernement jurassien afin de faire part de l'inquiétude, suite à l'annonce de la démission du chef du Service des communes, M. Marcel Ryser. Comme le poste n'est pas remis au concours tout de suite, on craint un affaiblissement du service. A une évidente majorité et sans avis contraire, les maires ont décidé de demander à l'exécutif de maintenir ce service et un renforcement RH par l'envoi d'une résolution.

2. Procès-verbal du 3 novembre 2010

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque est accepté avec remerciement à son auteure.

3. Réflexion liée aux problèmes de violences et débordements lors de fêtes de villages ou manifestations - Décision

Après l'introduction de M. le Président, René Girardin, M. le Chef du Service des Communes insiste sur la problématique et l'importance de ce sujet car les autorités communales sont au premier plan dans la mesure où le conseil communal est l'autorité de police locale conformément à l'art. 90 de la loi sur les communes, avec les tâches et les responsabilités pouvant en découler.

La réflexion au sujet de la violence lors de manifestations publiques ne saurait toutefois se cantonner aux seuls aspects sécuritaires et d'ordre public. Les aspects de prévention, d'encadrement et de sensibilisation de la jeunesse revêtent également une importance.

Suite à plusieurs débordements en 2009 et 2010 lors de fêtes de villages, un groupe de travail a été constitué par arrêté gouvernemental du 2.2.2010. Le mandat était d'analyser les événements survenus et de proposer des mesures. Le groupe de travail a rendu son rapport le 31.5.2010, privilégiant des mesures pragmatiques et synthétiques.

Dans les districts, certaines communes ont initié des démarches, Courroux et Vicques avec "les communes bougent" avec le soutien de la Fondation O 2. Aux Franches-Montagnes, des directives ont été élaborées liées à l'octroi du permis de débit occasionnel de boisson rappelant expressément les droits et obligations des tenanciers de stands. Quant aux maires du SIDP, ils ont entamé une réflexion avec le programme "Soif de..."

En vue de trouver des solutions pratiques et applicables et de donner suite au rapport, il est proposé de constituer un groupe de travail afin d'uniformiser au niveau cantonal un label (comme le label fiesta utilisé en Valais) pour l'organisation de fêtes et de manifestations. La mission du groupe de travail serait d'établir une marche à suivre et un processus en se basant sur les documents existants pour l'organisation de manifestations avec les organisateurs afin de prévenir les problèmes pouvant surgir.

Pour illustrer la problématique de l'alcool et de la violence durant les fêtes, Mme Isabelle Boegli-Milani présente la Fondation O2, active dans la promotion de la santé, la prévention et le développement durable, ainsi que le label Fiesta attestant que les organisateurs d'une manifestation ont mis en œuvre des mesures concrètes pour assurer le bon déroulement de la fête. (Voir présentation jointe.)

M. le Président, René Girardin, fait part des actions entreprises aux Franches-Montagnes afin de garantir le succès de manifestations importantes telles que le Marché Concours et le Chant du Gros.

Les maires des Franches-Montagnes, ont édicté des directives précises et ont collaboré avec l'école d'art afin d'y intégrer également des notes d'humour. Les directives permettent de cadrer les fêtes et éviter certains abus chez les jeunes de 15 à 17 ans en interdisant de leur servir de l'alcool. Quant aux tenanciers adultes, il leur a été demandé de ne pas servir d'alcool aux mineurs, ni aux personnes avinées. Un responsable de chaque stand doit pouvoir être joint en tout temps.

Lors de manifestations importantes, un service de sécurité est requis. Le label fiesta du Valais se révèle un instrument utile et complet.

Enfin, M. le Président, René Girardin établit un constat navrant, à savoir : le manque de collaboration de la Recette de district, se refusant à intégrer la directive avec la demande de permis ou l'autorisation. L'initiative émanant du Gouvernement, une collaboration des services de l'Etat paraît justifiée.

La discussion est ouverte sur le principe de constituer un groupe de travail à l'échelon cantonal.

M. Marcel Ryser, pour répondre aux questions liées aux démarches déjà effectuées par les différents districts, souhaite aboutir à une proposition uniforme pour les 64 communes élaborée par un groupe fédérateur pour coordonner les activités sans remettre en cause le travail déjà effectué. Le groupe de travail peut être constitué de membres issu de l'ancien GT, d'actuels dans les GT de district, d'organiseurs de manifestations, de conseillers ou encore de citoyens. Le groupe de travail du district de Delémont pourrait également être renforcé.

On est bien conscient qu'on ne réglera pas tous les problèmes liés aux jeunes arrivant sur place avec leurs boissons, les incivilités en tout genre, mais **la labellisation a un avantage indéniable pour la commune car elle aura pris toutes les précautions.**

En conclusion, les membres présents acceptent la création du groupe de travail ayant pour but la mise en place de procédures selon le type de manifestation tout en respectant leurs spécificités.

- 4. • **Evolution des Systèmes d'Information (SI) au sein de l'ACJU**
- **Collaboration accrue Canton - Communes au niveau des SI**
- **Développement du réseau haut-débit dans le Jura**

M. le Ministre Philippe Receveur salue, au nom du Gouvernement, l'ensemble des personnes présentes tout en remerciant l'AJC de lui avoir ouvert cet espace. Il ouvre une parenthèse sur la stratégie énergétique de l'Etat. Le Gouvernement a pris l'option de se donner les moyens de préparer cette stratégie visant un avenir sans nucléaire avec un maximum d'autonomie énergétique. Un groupe de travail élargi fera appel aux communes et consultera les acteurs concernés.

M. le Ministre Philippe Receveur retrace les dernières évolutions du service en prenant l'exemple du registre centralisé des habitants fonctionnant parfaitement, ayant pu intégrer CLOEE pour la gestion de la base de données des notes des élèves jurassiens et le guichet virtuel. En 1979, la tâche principale du Service informatique consistait à gérer le parc informatique. A ce jour, le Service informatique projette de déployer dans plusieurs communes Votel, système de dépouillement informatisé.

Le Service de l'informatique souhaite une collaboration accrue avec les communes avec deux options. Il propose la mise en place de guichets virtuels aux communes pour leurs citoyens, avec l'avantage de réduire les coûts et peut être déployé dans bon nombre de communes. De plus, à l'exemple de Courroux, le Service de l'Informatique pourra gérer intégralement le parc informatique de la commune et en assurer la maintenance. Les communes de Courtételle et Bassecourt ont été contactées.

Suite à une motion, un comité de pilotage a été créé en novembre 2010 pour réfléchir au développement du réseau internet à haut débit dans le Jura. Il ressort que 23 localités (sur un total de 83 localités avant les fusions) n'ont pas de point d'entrée de fibre optique sur leur territoire, soit 28%. 72% des localités jurassiennes ont de la fibre arrivant sur leur territoire. En termes de population, près de 93% des habitants se trouvent sur une commune disposant de fibres optiques, considéré comme une bonne proportion. Actuellement, il s'agit de raccorder les autres localités afin de garantir le haut débit pour les

zones d'activités d'intérêt régional. Il est prévu d'associer également les communes; un questionnaire leur sera envoyé afin de définir les besoins.

Voir présentation annexée.

Ouverture de la discussion

Pour les villages ne disposant pas de fibre optique et souhaitant s'y raccorder, comment peut-on limiter les coûts d'investissements et le Canton peut-il intervenir ?

Il n'incombe pas aux services de l'Etat de se positionner car les prestations fournies relèvent du marché privé. Swiscom, EBL, Cablecom fournissent ces prestations mais leurs marchés principaux se situent dans les grandes villes. Le Gouvernement ne peut que favoriser les conditions cadres mais apporter le haut débit n'est pas de la tâche du Gouvernement.

Au sujet de la question liée au coût en cas d'adhésion au système cantonal, M. Lachat indique que pour la commune de Courroux, on a opté pour le système LARIX qui fonctionne bien. L'intérêt dans la mutualisation réside dans son étendue, c'est-à-dire, plus de communes y adhèrent, plus les coûts diminueront. Cela étant, la gestion et l'hébergement d'infrastructure informatique communale est ouvert à toutes les communes. La mise en place de guichets virtuels est prévue pour les communes d'une certaine importance (env. 1000 habitants)

Au sujet de la protection des données et le risque de piratage, le SDI offre une qualité de services et une protection qu'aucune commune ne pourrait se s'offrir. Centraliser les données ne signifie pas mélanger les données. Les moyens de protection sont particulièrement sécurisants.

L'Etat n'entend pas concurrencer les sociétés régionales en offrant des sous-licences. Quant à open source développant des logiciels gratuits, il n'apparaît approprié aux institutions publiques. Sa gratuité demeure subjective et sa performance n'est pas assurée. Avec 1600 postes à gérer, le SDI, ne peut pas se permettre d'avoir recours à open source dont les critères de sécurité et protection ne sont pas clairement établis.

L'Etat a opté pour le système d'exploitation Windows, plus répandu que Macintosh et entend poursuivre dans ce sens.

Si la Fédération des fonctionnaires communaux n'a pas été associée durant tout le processus du projet ayant duré deux ans, ce n'est pas pour l'exclure de la discussion, mais parce que le SDI a dû procéder à plusieurs études de systèmes. Il a opté pour LARIX qu'il n'entend pas imposer aux communes. L'Etat donne l'impulsion et propose et la décision revient à la commune.

Enfin, M. le Président, René Girardin, propose aux représentants des communes de visiter les installations de la commune de Courroux et remercie M. le Ministre Ph. Receveur et M. Matthieu Lachat.

5. Comptes 2010 - Budget 2011

Les documents inhérents aux comptes 2010 et au budget 2011 ayant été envoyés au préalable, ceux-ci ne suscitent aucune question. Le budget 2011 présente un excédent de charges de Frs 6'000.- pour un total de Frs 87'000, il est accepté à l'unanimité.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Jean-Claude Jolidon présente le rapport des vérificateurs des comptes. Les vérificateurs ont vérifié toutes les pièces comptables et proposent l'adoption des comptes 2010. Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à Frs 1'155'215.08 à l'actif et au passif. Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Frs 16'672.51. Les comptes AJC 2010 sont acceptés à l'unanimité.

7. Divers

Les associations de district ont proposé les personnes suivantes pour les groupes de travail :

Etat des lieux des installations sportives

- M. Bernard Corbat Maire Vendlincourt
- M. Pierre Chapatte Maire La Chaux-des-Breuleux
- Mme Suzanne Maître Maire Vicques

PCi (protection civile)

- M. Michel Baconat Maire Haute-Ajoie
- Mme Denise Girardin Maire Le Noirmont
- M. Antonio Dominguez Maire Develier.

Le cours d'entretien sans herbicides animé par le SANU sera dédoublé et se déroulera les 16 et 18 mai 2011. Quelques places sont encore disponibles.

La participation des communes à la Fondation pour la réunification, créée sous l'impulsion de la Ville de Delémont, diminue constamment. M. le Président, René Girardin encourage les communes à continuer d'y contribuer.

Suite à l'intervention de M. le Maire, Gérard Guenat, concernant les coûts d'envoi du matériel d'élection, la Chancellerie a pris position. Voir réponse ci-jointe.

M. le Maire, Michel Choffat, pour faire suite à l'entrée en matière de M. le Ministre Ph. Receveur concernant la stratégie énergétique, demande au Comité AJC d'étudier la possibilité de diminuer en temps l'éclairage public.

D'autre part, M. le Maire, Michel Choffat, se basant sur les statuts de l'AJC, rappelle que l'AJC se doit de privilégier le partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publiques assumées par les communes et les syndicats intercommunaux. Il estime qu'une commune pratiquant le contraire devrait pouvoir être exclue de l'AJC.

M. le Maire, Gérard Meyer, souhaite que l'AJC se préoccupe des charges liées aux UAPE, sans pour autant les remettre en question mais dont les coûts sont en constante augmentation.

La Fédération cantonale des fonctionnaires communaux soutient le renouvellement du poste du Chef du Service des Communes et transmettra sa position au Canton le 5 mai prochain. L'organisation future pour la formation continue des fonctionnaires sera également traitée.

M. le Président, René Girardin, conclut en remerciant l'assistance de sa participation et lève la séance à 22 h. 50.

Saignelégier, le 29 avril 2011

La secrétaire générale



Annexes : - deux présentations
- courrier de la Chancellerie